



Mairie
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80
email : mairie.besse38@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JUIN 2024 A 16H30

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV de la dernière réunion (29/03/2024)**
- **Travaux : avancement, suivi, programmation**
- **Demandes de subventions**
- **Réhabilitation du camping : étude technique**
- **Installation borne de recharge véhicule électrique**
- **Compétence Eau**
- **Attributions de subventions à des associations**
- **Urbanisme : point sur les dossiers en cours**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**
- **Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion**
- **Questions diverses**

En préambule de la réunion, le PV de la réunion du 29/03/2024 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS :

- **Confortement des équipements de voirie suite à dégâts d'intempéries des 10 et 11 décembre 2023** : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Oisans pour un montant forfaitaire de 20 000 € (subvention complémentaire à celle déjà accordée par le Département de l'Isère)
- **Reprise des accès aux alpages de la Quarlie et de Pré Arnaud** : demande de subventions à la Région Auvergne Rhône Alpes et le Fonds Européen (FEADER) dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Oisans.
- **Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique** : validation du plan de financement et de la participation commune. Pour rappel le syndicat Territoire Energie de l'Isère se charge de la réalisation et du suivi des travaux

TRAVAUX : AVANCEMENT, SUIVI PROGRAMMATION :

- **Réparation de la voirie suite aux dégâts d'intempéries de décembre 2023** : en phase de finalisation. Reste à faire : engazonnement des talus, réfection de l'oratoire de Saint François Régis, travaux à La Jaime à venir.
- **Voirie Route de la Lisière** : commande à passer pour la réalisation des travaux. Réalisation prévue à l'automne 2024
- **Restauration du patrimoine bâti – Voies et Placettes** : compte tenu des travaux de réparation de la voirie suite aux dégâts d'intempérie, report des travaux en 2025

REHABILITATION DU CAMPING :

- La CCO prend en charge l'étude précise de réhabilitation du camping : mise aux normes et en sécurité du bloc accueil-sanitaire, accessibilité handicapés, aménagement et accès des plateformes à droite du pont, pour une réalisation des travaux en 2025
- Le raccordement au réseau électrique sera réalisé et pris en charge financièrement par le syndicat Territoire Energie de l'Isère après implantation d'un nouveau poste transformateur à la sortie du village (étude en cours)
- Le raccordement au réseau d'eau du village reste à charge de la Commune
- Le raccordement au réseau d'assainissement est du ressort du SACO, qui n'a à ce jour pas budgété cette opération

- En attendant et pour permettre le bon fonctionnement du camping, les panneaux solaires ont été remplacés

COMPETENCE « EAU » et « ASSAINISSEMENT » par les Communautés de Communes:

La loi impose la prise des compétences au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Diverses projections de tarification (qui à terme devra être uniforme pour tout l'Oisans) est en cours pour une uniformisation d'ici 2035.

A noter que lorsque la CCO aura repris la compétence « assainissement », les Communes ne pourront plus participer à une prise en charge partielle ou totale de la part fixe (abonnement), comme c'est actuellement le cas pour Besse : l'utilisateur devra s'en acquitter (principe du pollueur = payeur)

QUESTIONS DIVERSES :

- **Attribution de subvention à des associations :** Aucune subvention accordée, les demandes mises en attentes (nécessité de documents complémentaires) seront examinées lors de la prochaine réunion
- **Service Technique Communal :**
Depuis le 1^{er} juin 2024, un nouvel agent technique a été recruté pour une durée de 1 an renouvelable
- **Urbanisme :** point sur les dossiers en cours, accordés ou rejetés, et les projets
- **Point sur les différents syndicats et la Communauté de Communes :** notamment
SCOT : le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) a été présenté en réunion publique. Il est également consultable sur le site internet du SCOT : oisans2040.fr
CCO : La Communauté de communes de l'Oisans met en place une navette gratuite entre Le Bourg-d'Oisans et la Vallée du Ferrand, En circulation, tous les jours, du 12 juillet au 29 août 2024 inclus (cf. affichage et/ou site internet communal)
- **Sinistre « Vallée du Vénéon (Saint Christophe en Oisans – La Bérarde – Venosc) :** une motion de soutien à l'attention des communes et des habitants sera envoyée. Une participation aux travaux sera proposée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu courant septembre

